



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 29 mars 2011**

**18 heures 00**

-----

MR/VC

N° 001156

Service Finances -  
Débat sur les  
orientations  
budgétaires 2011.

Affiché le :

Le **mardi 29 mars 2011 à 18 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leila BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint)

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Conformément à l'article 23 du règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal, le débat d'orientations budgétaires ne fait pas l'objet d'un vote. Il est fait mention de la tenue de ce débat au procès-verbal de la séance.

Dans un exposé oral synthétique, Monsieur l'Adjoint aux Finances, présentera aux membres du Conseil Municipal les principes généraux retenus pour l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2011.

A l'issue de cet exposé, le débat sera ouvert et chaque Adjoint ou Conseiller municipal pourra, s'il le souhaite, intervenir en apportant toutes informations, observations ou propositions utiles à la préparation du budget primitif.

Préalablement à la tenue de ce débat, il convient de préciser quelques éléments de cadrage budgétaire.

Du fait de la réforme de la fiscalité locale, la date limite d'adoption des budgets est reportée au 30 avril 2011. Les bases 2011 ne devraient être connues qu'au 31 mars dans le meilleur des cas d'après les dernières informations connues, en raison des nouvelles dispositions relatives à la fiscalité locale.

Le coefficient de revalorisation des bases d'imposition est fixé à 1,02 pour 2011.

Concernant la DGF, nous n'en connaissons pas le montant à ce jour. L'an dernier, nous avons eu une baisse d'environ 1%, soit 31 000 euros.

Telles sont les principales mesures envisagées par le projet de loi de finances 2011.

Au plan local, le budget 2011, en cours de préparation et dont le vote interviendra à la séance du Conseil municipal vraisemblablement la deuxième quinzaine d'avril 2011 et s'articulera autour des principes suivants :

- Le remboursement du capital en 2011 qui est de 1 781 000 euros sera couvert d'une part par l'autofinancement réalisé sur la section de fonctionnement (818 000 €) et d'autre part par les recettes propres d'investissement (1 013 000 €). Cela permet un autofinancement net d'environ 50 000 euros.
- Désendettement de la commune : le volume d'emprunt, de l'ordre de 1 500 000 euros pour 2011 reste inférieur au remboursement du capital qui s'élève à 1 781 000 euros.
- Le CRD (capital restant dû) a évolué comme suit (au 1er janvier) : 2001 : 1642,80 € 2004 : 1499,34 € 2005 : 1259,30 € 2006 : 1701,91 € 2007 : 1 607,11 € 2008 : 1 556,15 € 2009 : 1462,74 € 2010 : 1 493,10 et 1 568,00 au 01/01/2011.
- Maîtrise des charges de personnel : les crédits ouverts au prochain budget seront majorés d'un maximum de 2 % par rapport au montant réalisé en 2010. La mutualisation entre certains services permettra d'obtenir des économies sur ce chapitre. D'autre part, le recours aux emplois saisonniers devra être limité. Les départs en retraite ne seront pas systématiquement remplacés.

De plus, une révision globale du régime indemnitaire sera mise en œuvre après le vote du budget dans lequel l'enveloppe consacrée à cette dépense sera augmentée d'un maximum de 5 %.

- Pour les charges à caractère général (chapitre 011). Une démarche achat a été instaurée au début de l'année 2009 qui a permis la mise en place d'un accompagnement des services lors de leur passation des commandes. Le résultat en 2009 et en 2010 a été probant et tend à simplifier le travail des services grâce à une évaluation précise des besoins de chacun. Cette mise en place a permis d'avoir des économies substantielles. Il est à noter que le chapitre 011 verra sa dotation augmenter en raison du rattachement de la dépense liée au marché des illuminations, suite au transfert du Tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2011. En 2010, nous avons les dépenses liées au Corso qui avaient été transférées sur ce chapitre. Pour 2011 il en sera de même pour cet événement.
- Poursuite d'une politique volontariste d'investissements avec des projets subventionnés ou non (de plus de 50 000 euros).

- Travaux de voirie
  - Extension maison Bonhomme,
  - Aménagement quartier Saint Antoine (programme CUCS)
  - Voie desserte SDIS (fin)
  - Travaux énergétiques Vélo Théâtre – Programme AGIR
  - Remplacement préfabriqués école J.Giono
  - Salle inter quartiers
  - Travaux irrigation jardin public
  - Travaux irrigation Bosque et quartier Tirasse
  - Travaux équipements centre ville.
  - Corridor Lycée Vélo route.
  - Démolition locaux vélo route.
  - Toiture Crèche le Nid
  - Réserve foncière (Achat terrain Iday).
  - Véhicules (dont un véhicule réfrigéré pour la cuisine centrale).

Tels sont les premiers éléments de réflexion qui encadrent la préparation du budget primitif 2011 et à partir desquels le débat d'orientations budgétaires va s'engager.

## **LE CONSEIL**

**Prends acte** des modalités du débat d'orientations budgétaires

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Olivier CUREL**